



**Martinal® TM-2550**

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006  
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 21/02/2023  
Date d'impression : 13/03/2025

Numéro de révision: 1.2  
Page 1 de 12

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

**Nom du produit :** Martinal® TM-2550  
**Nom chimique** Hydroxyde d'aluminium  
**Substance pure/mélange** Mélange

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation recommandée** ignifugeant. suppresseur de fumée.  
**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fabricant** MARTINSWERK GmbH  
Kölner Strasse 110  
50127 Bergheim  
Germany  
Tel. : +49-2271-90.22.78  
Fax. : +49-2271-90.27.17

**Internet** [www.huberadvancedmaterials.com](http://www.huberadvancedmaterials.com)

**Courriel de contact** [www.huberadvancedmaterials.com/contact](http://www.huberadvancedmaterials.com/contact)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: +1 800 424 9300 or International +1 703 527 3887  
EU Phone: +49-2271-90.22.78 (Germany)

**Numéro de téléphone du centre antipoison** Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)  
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)  
Anti-Poison belge)

**SECTION 2 : Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Règlement CLP (CE 1272/2008)** Non classé

**Identification des dangers**

# Fiche de données de sécurité

Martinal® TM-2550

Date d'émission : 21/02/2023  
Date d'impression : 13/03/2025

Numéro de révision: 1.2  
Page 2 de 12

**Danger physique** Non classé  
**Dangers pour la santé** Non classé  
**Danger pour l'environnement** Non classé

## 2.2. Éléments d'étiquetage

**Symboles/pictogrammes** Aucun(e)  
**Mention d'avertissement** Aucun(e)  
**Mentions de danger** Aucun(e)

## Conseils de prudence

**Prévention** Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle  
Se laver les mains soigneusement après manipulation

**Intervention** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

**Stockage** Conserver dans un endroit sec  
Conserver à l'écart des matières incompatibles

**Élimination** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Informations supplémentaires :** Aucun(e).

**2.3. Autres dangers** Aucune information disponible.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

**3.2. Mélanges** Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	Non classé.	-
Traitement de surface	-	Y	Skin Irritant Category 2; H315.	<1

## SECTION 4: Premiers secours

# Fiche de données de sécurité

Martinal® TM-2550

Date d'émission : 21/02/2023  
Date d'impression : 13/03/2025

Numéro de révision: 1.2  
Page 3 de 12

## 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact oculaire, retirer les lentilles de contact et rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon.
<b>Inhalation</b>	S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.
<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	Les signes et symptômes peuvent inclure toux, respiration laborieuse, étouffement et difficultés respiratoires.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Le traitement doit être symptomatique et palliatif.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau (brouillard). Mousse. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

#### Mesures de lutte contre l'incendie

# Fiche de données de sécurité

Martinal® TM-2550

Date d'émission : 21/02/2023  
Date d'impression : 13/03/2025

Numéro de révision: 1.2  
Page 4 de 12

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter la formation de poussières. Maintenir à distance le personnel non autorisé.
<b>Pour les non-secouristes</b>	Maintenir à distance le personnel non autorisé.
<b>Pour les secouristes</b>	Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination
<b>6.4. Référence à d'autres sections</b>	Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Minimiser la génération et l'accumulation de poussières Mettre en place une ventilation par aspiration localisée Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Conserver à l'écart des matières incompatibles Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	ignifugeant.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

# Fiche de données de sécurité

**Martinal® TM-2550**

Date d'émission : 21/02/2023  
Date d'impression : 13/03/2025

Numéro de révision: 1.2  
Page 5 de 12

## L'hydroxyde d'aluminium

ACGIH  
OSHA

TLV/TWA 8-hr: 1 mg/m<sup>3</sup> (respirable fraction)  
TWA: 15 mg/m<sup>3</sup> (Total Dust)  
5 mg/m<sup>3</sup> (Respirable Dust)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

TWA: 5 mg/m<sup>3</sup> (respirable dust); 10 mg/m<sup>3</sup> TWA (total dust)

France

Not established (Non établi)

France

Not established (Non établi)

Pologne

2.5 mg/m<sup>3</sup> (inhalable); 1.2 mg/m<sup>3</sup> (respirable)

Suisse

TWA: 3 mg/m<sup>3</sup>

Royaume-Uni

10 mg.m-3 (inhalable); 4 mg.m-3 (respirable)

## Procédures de surveillance recommandées

Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

## Valeurs limites biologiques :

Aucun(e)

## Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Consommateur – orale, long terme – locale et systémique 4.74 mg/kg pc/jour  
Travailleur – inhalation, long terme – locale et systémique 10.74 mg/m<sup>3</sup>

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures techniques

Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées  
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

### Dangers thermiques

Aucun(e) connu(e).

### Mesures d'hygiène

Suivre les recommandations générales en matière d'hygiène considérées comme de bonnes pratiques sur le lieu de travail  
Le travailleur doit se laver quotidiennement à la fin de chaque poste, et avant de manger, de boire, de fumer, etc

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éliminer conformément aux réglementations locales

# Fiche de données de sécurité

Martinal® TM-2550

Date d'émission : 21/02/2023  
Date d'impression : 13/03/2025

Numéro de révision: 1.2  
Page 6 de 12

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

### Aspect:

État physique	Solide
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	Indisponible
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point d'ébullition	Aucune information disponible
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Non combustible
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité	Aucune donnée disponible
Densité relative	2.4 g/cm <sup>3</sup> , 20° C
Hydrosolubilité	Insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Sans objet Sans objet Le produit/la substance est inorganique
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	200 °C (392 °F)
Viscosité	Sans objet.
Viscosité cinématique	Sans objet
Propriétés explosives	Sans objet
Propriétés comburantes	Non oxydant
Granulométrie	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Sans objet

## 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique  
Sans objet

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité  
Sans objet

# Fiche de données de sécurité

**Martinal® TM-2550**

Date d'émission : 21/02/2023  
Date d'impression : 13/03/2025

Numéro de révision: 1.2  
Page 7 de 12

<b>10.1. Réactivité</b>	Aucun(e)
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun(e) dans des conditions normales de transformation
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Matières incompatibles
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Acides forts
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e)

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

**Informations générales** Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### L'hydroxyde d'aluminium

**DL50 par voie orale** > 2000 mg/kg Rat  
**CIRC** Non répertorié

#### Traitement de surface

**LD50s and LC50s** 22 ppm Inhalation LC50 Rat 4 h

<b>Toxicité aiguë</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Toxicité chronique</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Effets chroniques</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation
<b>Sensibilisation cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Mutagenicité sur les cellules germinales</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de données de sécurité

**Martinal® TM-2550**

Date d'émission : 21/02/2023  
Date d'impression : 13/03/2025

Numéro de révision: 1.2  
Page 8 de 12

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit ne contient aucun cancérogène ni cancérogène potentiel selon les classements de l'OSHA, du CIRC ou du NTP.
<b>Effets sur certains organes cibles</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée</b>	Aucune information disponible.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Aucune information disponible
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	

<b>Inhalation</b>	Éviter toute inhalation du produit
<b>Ingestion</b>	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
<b>Peau</b>	Éviter tout contact avec la peau et les vêtements Une exposition prolongée peut provoquer une irritation cutanée
<b>Yeux</b>	Éviter le contact avec les yeux En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

<b>11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes</b>	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
<b>11.2.2. Autres informations</b>	Sans objet

## SECTION 12 : Informations écologiques

**12.1. Toxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

**L'hydroxyde d'aluminium**  
**Classification allemande WGK (AwSV)** 5220 WGK: nwg



# Fiche de données de sécurité

**Martinal® TM-2550**

Date d'émission : 21/02/2023  
Date d'impression : 13/03/2025

Numéro de révision: 1.2  
Page 9 de 12

**12.2. Persistance et dégradabilité** N'est pas facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Coefficient de partage** Sans objet

**Facteur de bioconcentration (BCF)** Indisponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucun(e).

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Cette substance ne répond pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

**12.7 Autres effets indésirables** Aucun(e) connu(e)

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes d'élimination** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**Emballages contaminés** Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.

**Codes de déchet** Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

#### L'hydroxyde d'aluminium

**Catalogue européen des déchets** 060299.

**Classification allemande WGK (AwSV)** 5220 WGK: nwg

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

# Fiche de données de sécurité

Martinal® TM-2550

Date d'émission : 21/02/2023  
Date d'impression : 13/03/2025

Numéro de révision: 1.2  
Page 10 de 12

## Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

TDG -Canada	Non réglementé
DOT, États-Unis	Non réglementé
ADR	Non réglementé
RID	Non réglementé
ADN	Non réglementé
IATA	Non réglementé
IMDG/IMO	Non réglementé
OACI	Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies      Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport      Aucun(e)

14.4. Groupe d'emballage      Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement      Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur      Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI      Sans objet

## SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

### Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange      Mélange

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
L'hydroxyde d'aluminium	21645-51-2	244-492-7	Y	Y	Y	(1)-17 (ENCS); ISHL	KE-00980	Y	55-1-02595	Y	Y	Y	A
Traitement de surface	-	Y	Y	Y	Y	Y	Y	Y	N	Y	Y	Y	A

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)(s) / Non répertorié

REACH No. \_\_\_\_\_

# Fiche de données de sécurité

Martinal® TM-2550

Date d'émission : 21/02/2023  
Date d'impression : 13/03/2025

Numéro de révision: 1.2  
Page 11 de 12

## L'hydroxyde d'aluminium

Numéro d'enregistrement REACH 01-2119529246-39  
Pré-enregistrement KKDIK turc 05-0000193352-73-0000

## Traitement de surface

Numéro d'enregistrement REACH Enregistré

## Allemagne

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

## L'hydroxyde d'aluminium

Classification allemande WGK (AwSV) 5220 WGK: nwg

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

## SECTION 16 : Autres informations

<b>Motif de la révision</b>	La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878
<b>Date d'émission :</b>	21/02/2023
<b>Date d'impression :</b>	13/03/2025
<b>Numéro de révision:</b>	1.2
<b>Préparée par</b>	Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs email: regulatory.affairs@huber.com.
<b>Règlement CLP (CE 1272/2008)</b>	Non classé
<b>Étiquetage</b>	
<b>Symboles/pictogrammes</b>	Aucun(e)
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucun(e)
<b>Mentions de danger</b>	Aucun(e).
<b>Conseil en matière de formation</b>	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
<b>Abréviations et acronymes</b>	Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) International Uniform Chemical Information Database (IUCLID) Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis) TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps) Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)

# Fiche de données de sécurité

**Martinal® TM-2550**

Date d'émission : 21/02/2023  
Date d'impression : 13/03/2025

Numéro de révision: 1.2  
Page 12 de 12

EPI - Équipement de protection individuelle  
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis  
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)  
Quantité à déclarer (RQ), (RQ% dans le mélange)  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)  
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)  
Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
Demande biochimique en oxygène (DBO)  
Demande chimique en oxygène (DCO)  
OACI (aérien)  
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses  
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)  
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)  
Association internationale du transport aérien (IATA)  
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)  
DOT (Department of Transportation, États-Unis)  
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada  
Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
Appareil respiratoire autonome en pression positive  
Système général harmonisé (SGH)  
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

## Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**